

En application de l'article L. 4121-1 du Code du Travail, l'employeur, qui est tenu d'une obligation de sécurité de résultats envers ses salariés, prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Votre interlocuteur : LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Nos pôles d'expertises

EXPERTS TECHNIQUES

Ergonomie

Toxicologie

QHSE

Métrologie

Communication

Hygiène Santé

Assistante sociale

Psychologues du travail

Infirmier(e)s santé travail

EXPERTS PARAMÉDICAUX

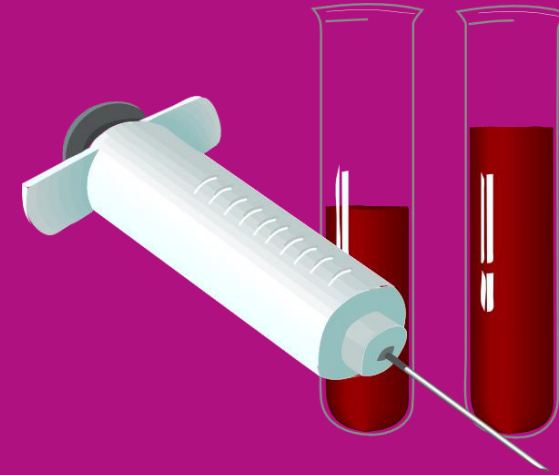
CONTACT :



1, avenue de l'Europe, 59880 Saint-Saulve
Tél. 03 27 46 19 24
information@astav.fr

www.astav.fr

Pôle relations adhérents — CP MAJ 02/04/2021



LES EXAMENS SANGUINS ET URINAIRES

Examens complémentaires en santé travail



Votre équipe de Santé au Travail vous conseille et vous accompagne.

LES EXAMENS SANGUINS

➤ Le gluco-test

Que recherche-t-on ?

La glycémie : le taux de sucre dans le sang.

Pourquoi ?

Pour poser le diagnostic du diabète sucré :

- Glucose > 1.26 g/L à jeun et > 2 g/L à tout autre moment.

Importance de ce dépistage :

Le diabète sucré affecte :

- La vue en abîmant le nerf optique et la rétine,
- La sensibilité fine en altérant les nerfs,
- Les artères (surtout associé à d'autres facteurs de risques comme l'hypertension, un excès de cholestérol...) et augmente fort le risque à terme, d'infarctus ou d'AVC (Accident Vasculaire Cérébral).

Le diabète sucré est un problème majeur pour des postes nécessitant :

- Une bonne vue (conduite),
- De la précision au niveau du toucher,
- Un travail en hauteur (sensibilité au niveau des pieds, risque de chute, perception des pédales de conduite...),
- Les postes de sécurité (maaises, perte de connaissance).

Comment ?

À l'aide d'un gluco-test.



Quand ?

Lors de la présence de sucre dans les urines ou de symptômes cliniques évocateurs. Il s'en suivra une orientation vers le médecin traitant afin d'en assurer le suivi et d'instaurer la thérapeutique adéquate.

Cela permettra de ralentir, voire de bloquer, l'évolution de la maladie ou encore de la faire régresser.

➤ Le reflotron

Que recherche-t-on ?

Les transaminases hépatiques (ASAT, ALAT appelés aussi GOT, GPT) et le GGT.

Pourquoi ?

- **Les transaminases hépatiques (ASAT, ALAT)** : Pour le suivi de la santé du foie (exemple : évaluer l'état actif ou non d'une hépatite).
- **Les GGT** peuvent être aussi un indice de suivi du sevrage alcoolique. Une diminution progressive du taux de GGT vers les normes traduit une poursuite de l'abstinence alcoolique et permettra de réintégrer un salarié à un poste de sécurité, de conduite de véhicule ou de travail en hauteur. Mais attention, une interprétation prudente est de mise. Certains patients alcoolisés ont des GGT peu élevées, tout comme l'augmentation des GGT peut être liée à d'autres facteurs. L'interprétation s'effectue toujours dans un contexte clinique et symptomatique.

Comment ?

Analyse d'une goutte de sang au doigt et utilisation du reflotron.

Lexique :

- **ASAT** : reflet de l'état des muscles du squelette, du cœur et du foie,
- **ALAT** : en lien avec l'état du foie essentiellement,
- **GGT** : témoin principalement du foie.



L'ANALYSE URINAIRE

Que recherche-t-on et pourquoi ?

- **La glycosurie** : présence de sucre dans les urines. Diabète sucré à exclure.
- **Les nitrites** : marqueur d'une infection urinaire.
- **La protéinurie** : peut être normale chez le jeune (protéinurie orthostatique du jeune), également lors d'un état fébrile, après un effort ou lors d'une infection. La présence de protéines dans les urines peut aussi révéler un dysfonctionnement des reins.
- **L'hématurie** (ou sang) : détecté par la bandelette urinaire peut traduire une infection ou une tumeur des voies urinaires ; aussi une lésion musculaire ou une destruction de globules rouges.
- **Autre analyses réalisées** : le pH, la cétonurie, les globules blancs, la densité qui aident à interpréter les résultats.

Comment ?

- Récolte des urines après le premier jet, lors de la consultation.
- Trempage de la bandelette urinaire, analyse instantanée via l'appareil et impression directe des résultats.

